

# UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le

14.07.2025

**DECRET N°25 - 072 /PR**

Portant nomination du Secrétaire  
Général de l'Université des Comores

## LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU l'ordonnance N°03-008/PR du 08 septembre 2003 portant création de l'Université des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU la loi N°23-020/AU du 27 novembre 2023 modifiant et complétant la loi N°14-024/AU du 14 juin 2014, portant orientation et organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, promulguée par le décret N°23-133/PR du 15 décembre 2023 ;
- VU le décret N°24-058/PR du 11 mai 2024 portant nouveaux Statuts de l'Université des Comores ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur **MOUIGNI HAMZA SAID ISSIMAILA** est nommé Secrétaire Général de l'Université des Comores.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**

